

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 19 MAI 2022

DEL-2022-112

L'An deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai, à 10 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 12/5/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Étaient présents ou en visioconférence :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, GILLET, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. OBERLI, SADDIER.

Étaient absents ou excusés :

Mmes DETURCHE, DALL'AGLIO, MERMIER.

MM. CHASSAGNE, DEAGE, MATHIAN.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, CHEVALLOT, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25
Présents : 17
Représentés par mandat : 2

Objet : ACQUISITION DE MOBILIER POUR LES NOUVEAUX LOCAUX DU SYANE - MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

Exposé du Président,

Dans le cadre de l'acquisition des nouveaux locaux du SYANE - Bâtiment Le Carat - qui accueillera une partie des équipes d'ici la fin de l'année 2022, le Syndicat a été accompagné par le cabinet REFLET pour réfléchir à l'organisation de ces locaux et leur aménagement intérieur, et notamment sur les principes du flex-office.

Dans ce cadre et suite à ce travail de réflexion, le SYANE a lancé une consultation pour l'acquisition de mobilier, suivant une procédure adaptée en application des articles R.2123-1, R.2123-4 à R.2123-7 du Code de la commande publique.

La procédure comprend 6 lots :

- Lot 1 : Postes de travail, postes réglables en hauteur, caissons et armoires
- Lot 2 : Bras simple écran articulé
- Lot 3 : Fauteuils et sièges de travail, sièges visiteur et sièges de réunion
- Lot 4 : Tables de réunion et de convivialité
- Lot 5 : Mobilier pour aménagements spécifiques
- Lot 6 : Mobilier sur mesure

Les prestataires peuvent répondre à un ou plusieurs lots. Ils doivent proposer des mobiliers pour l'intégralité du/des lot(s) auquel/auxquels ils décident de répondre.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

Lot	Critère prix	Critère fonctionnel	Critère ergonomique	Critère esthétique
1	30 %	30 %	20 %	20 %
2	40 %	20 %	30 %	10 %
3	30 %	20 %	30 %	20 %
4	30 %	30 %	20 %	20 %
5	30 %	20 %	20 %	30 %
6	30 %	20 %	20 %	30 %

La date limite de remise des offres a été fixée au 13 mai 2022.

Les candidats ayant remis une offre sont invités à mettre en démonstration les mobiliers proposés, afin de permettre aux équipes de tester les produits avant sélection.

Cette phase de démonstration se déroulant courant juin 2022, et afin de pouvoir commander le matériel pour une livraison avant l'entrée dans les locaux des agents, il est proposé aux membres du Bureau de donner délégation au Président pour l'autoriser à attribuer et signer les marchés, conformément aux classements établis par le cabinet REFLET, qui assistera le SYANE dans l'analyse des offres.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner délégation au Président pour l'attribution des marchés à conclure avec chacun des titulaires retenus,
2. à autoriser le Président à signer les marchés à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

Le Président

Joël BAUD-GRASSET.

